Contrat de location d’un lot de couches lavables

A REMPLIR PAR LE LOCATAIRE :

*Coordonnées du locataire*

Nom :
Prénom :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

A REMPLIR PAR BAY BE CLEAN :

Période de location débutant à la réception :

* Du contrat signé : par voie postale ou mail
* D’une caution de 300 € via chèque au libéllé : BAY BE CLEAN qui ne sera pas **encaissé**

Voie postale : 147 route de st julien 74160 FEIGERES

Mail : contact@baybeclean.com

 Formule de location découverte 3 semaines

**COMPOSITION DU LOT :**

– Fiche technique d'entretien

– 15 Couches Hamac, Taille ………

– 30 Absorbants lavables en microfibre

– 6 Boosters microfibre pour la sieste

– Boite de voiles de protection jetables

– 1 Filet de lavage

 Formule de location simple (Mensuel jusqu’à résiliation du client via mail)

**COMPOSITION DU LOT :**

– Fiche technique d'entretien

– ……… Couches Hamac,  Taille ……..

– ……… Absorbants lavables en microfibre

– ……… Boosters microfibre pour la sieste

– Boite de voiles de protection jetables

– 1 Filet de lavage

1. **DUREE**

Si le présent contrat est prévu pour une durée **illimitée (Formule de location simple).**

Il est résiliable chaque mois au plus tard **5 jours** avant la date anniversaire en prévenant BAY BE CLEAN par e-mail.

La date anniversaire, la mensualité est considérée comme due.

1. **CAUTION**
La caution ne sera encaissée qu’en cas de non-restitution ou de dégradation du lot.
2. **PAIEMENTS ET MENSUALITES :** la 1ère mensualité est payée sur le site via carte bancaire en même temps que la commande, les autres mensualités sont à payer au plus tard **3 jours** après la date anniversaire de mise à disposition des couches.

Les mensualités peuvent être versées soit par envoi d’un chèque à l’ordre de BAY BE CLEAN ou virement bancaire sur le compte de BAY BE CLEAN ( voir Rib ci-joint ). Ce contrat est un contrat de location et non un contrat de location vente, l’article reste la propriété de BAY BE CLEAN.

1. **DEFAUTS DE PAIEMENTS :** En cas de défaut de paiement d’une mensualité par le client au-delà du délai des **3 jours,** le chèque de caution sera encaissé par BAY BE CLEAN.
Dans ce cas BAY BE CLEAN remboursera les mensualités déjà payées par le client moins **15€** de frais de gestion.
2. **REGLES D’HYGIENE**

**Stockage des produits souillés**

Stocker les couches et les absorbants séparément, pour éviter les migrations de couleurs, notamment lors d’un stockage de « longue durée » (plus de 2 jours).

Le stockage des couches se fait à sec, sans eau ou sans laisser tremper dans un produit désinfectant ou détachant/blanchissant. Les scratchs des couches doivent être fermés sur eux-mémes avant de les stocker pour ne pas abimer les tissus, les coutures ni les élastiques.

Les absorbants en microfibre peuvent être mis à tremper quelques heures dans de l’eau et du percarbonate de soude pour les détacher si besoin, avant de les laver.

Les absorbants en coton biologique ne doivent pas être mis à tremper car la fibre naturelle pourrait se dégrader prématurément.

**Protocole de lavage**

Laver les couches et absorbants séparément, pour éviter les migrations de couleur.

-  Lavage entre 40 et 63°C

-  60ml de lessive pour 6kg de linge

-  Essorage 600-800 tours/minute pour les couches, essorage jusque 1200 tours/minute pour les absorbants

​

**Ne pas utiliser de lessive comprenant les composants suivants**

-  Blanchissant, agents de blanchiment

-  Azurants optiques

-  Agents de surface anioniques en trop grande quantité (si >15%)

-  Parfum (si >5%)

-  Polycarboxylates (si >5%)

-  Zéolithes

-  Eau de javel ou chlore

​

Les absorbants à la différence de la couche résistent bien aux agressions chimiques. Leur efficacité dépend de leur pouvoir absorbant, ils doivent ainsi être lavés avec des produits d’entretien non gras, sans quoi une pellicule de graisse se dépose sur l’absorbant et en réduit considérablement la capacité d’absorption.

​

Sont donc à proscrire :

-  Les lessives grasses (type au Savon de Marseille)

-  Les adoucissants

-  Une quantité de lessive supérieure à la recommandation. Ne favorise pas la bonne évacuation de la lessive en fin

de cycle (encrassage et risque d’irritation sur la peau des bébés)

Une machine à laver encrassée par l’utilisation d’adoucissant pour d’autres cycles de lavage peut entraîner l’encrassement des absorbants. Veiller à ce que la machine soit parfaitement décrassée avant d’y laver les absorbants Hamac.

Exemple de lessives appropriées : la lessive liquide ou en poudre Soapix, la lessive liquide Rainett à l’Aloe Vera.

Au fur et à mesure des lavages, les textiles peuvent perdre de leur éclat ou griser, cela n’a pas d’impact sur l’efficacité des produits.
D’autre part, un lavage à 60°C assure l’élimination de tous les germes, même si des taches visibles peuvent persister aprés lavage.

Protocole de séchage

Séchage en programme court « Synthétique » (max 50°C) en séche-linge pour les couches et absorbants en microfibre, 20 à 25 mn environ. Séchage en programme long « Coton » (max 70°C) en séche-linge pour les absorbants en coton biologique.

Protocole de nettoyage en profondeur / décrassage

Un décrassage des absorbants est obligatoire tous les 2/3 mois. Il permet de retirer les dépôts de calcaire et les éventuels résidus gras de lessive qui finissent par obstruer les fibres des absorbants.

​

* Faire une machine à 60°C avec une poignée de cristaux de soude (2-3 cuillères à soupe) dans le tambour, et du vinaigre blanc dans le bac à adoucissant (environ 30cl).
* Attention : ne pas confondre avec le bicarbonate de soude que l’on peut trouver en grande surface.
* A la fin de cette opération, vous pouvez vérifier l’absorption de vos absorbants lavables en les passant sous un filet d’eau : si l’eau est rapidement absorbée, l’opération a fonctionné ; si l’eau perle, nous vous conseillons de

renouveler l’opération, ou de nous contacter !

* Attention : il ne faut surtout pas laver vos couches Hamac de cette manière, mais uniquement les absorbants.

Le vinaigre blanc et les cristaux de soude peuvent abîmer les élastiques et la nacelle.

​

1. RESTITUTION

Le lot de couches sera restitué à BAY BE CLEAN en bon état et lavé selon les règles indiquées plus haut

Vu que les frais de livraison ont été offert, les frais de retour, le cas échéant, sont à charge du locataire et l’envoi se fera sous sa responsabilité.

Les deux parties déclarent avoir lu et accepté ces conditions de location et d’utilisation.

Fait à Feigères le / /

LOCATAIRE

………………………………

( SIGNATURE )

 Entreprise BAY BE CLEAN

 Directeur Alexis Argaud

………………………………

( SIGNATURE )

|  |
| --- |
|   |